

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 625

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

625

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 625 11 février 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
J. Cornuz
Martial Leiter

Coop, Migros même boulot

Les plus dures bagarres, les bouderies les plus obstinées ont elles aussi une fin. Fatalement vient le moment où le danger venu de tiers oblige les ennemis les plus intimes à pactiser pour la bonne cause (commune). Coop et Migros en font présentement l'expérience et la démonstration, tandis que les «grandes fédérations coopératives» sont l'objet d'attaques conjuguées de la part du petit commerce et de ses relais politiques (cf. DP 580). L'UDC, les «républicains et autres porte-parole de l'USAM redoublent d'imagination rétrospective pour réinstaurer un système de défense corporatiste du genre de celui que la Suisse aussi a connu dans les années trente. Il s'agissait alors d'interdire l'ouverture de succursales nouvelles; aujourd'hui, il faudrait limiter l'expansion des grandes entreprises de distribution, notamment en soumettant les «shopping-centers» et autres hyper-surfaces à une clause du besoin, et en alourdissant la charge fiscale imposée aux grandes coopératives (cf. DP 595).

Mais, en société d'abondance, le commerce de détail n'est plus ce qu'il était dans les années de crise, et l'union sacrée se fait désormais mieux chez les grands qu'entre les petits.

Un peu d'histoire. Les coopératives de consommation sont apparues en Suisse il y a plus de cent ans. Fédérées en 1890 au sein d'une Union qui allait devenir Coop Suisse, elles ont essaimé dans tout le pays, et dominaient déjà le marché alimentaire vers 1915, après la fameuse «Bell Alliance». En 1933, elles tombent, comme les magasins à prix uniques et les maisons à succursales, sous le coup de la législation dite de cadenas, qui bloque d'un coup

leur développement. D'insistantes interventions à Berne valent aux coopératives d'échapper à cette réglementation restrictive au début de la Deuxième Guerre mondiale. Coïncidence intéressante, M. Duttweiler fait en 1940/41 don au peuple des clients de la Migros de la chaîne de magasins qu'il avait fondée en 1925. Dès 1946, la Migros prend pied en Suisse romande, et multiplie les points de vente, généralisant le libre-service dès le début des années soixante et misant à fond sur des magasins de dimensions toujours supérieures à la moyenne.

En 1968, l'inévitable arrive: aspirée par la voiture de tête Coop pilotée depuis Bâle, le poursuivant M de Zurich la dépasse. Les quelque 180 millions de francs d'écart (sur des ventes au détail de 2,4 milliards) provoquent chez Coop un choc dont ses dirigeants auraient mis des années à se remettre. Et pourtant, la parade était prête: en 1968, on passe à l'exécution d'un vaste plan de restructuration du groupe Coop, qui a provoqué depuis lors la disparition de cinq sociétés affiliées sur six et la fermeture d'un magasin sur deux.

Au fur et à mesure de cet immense effort de modernisation, la Coop perd progressivement ses complexes. Ses managers, pourtant issus de l'appareil traditionnel, tiennent le même discours qu'à Zurich: chiffres d'affaires, rendement, cash-flow, — le tout «au service des coopérateurs», d'ailleurs promptement ravalés au rang de clients.

Et tandis que Coop fait ainsi le forcing, Migros en vient à limiter son taux d'expansion, sans pour autant s'éviter la contestation de «M-Renouveau» ni le refus de la fuite à l'étranger.

Bref, l'écart cesse de se creuser entre Migros et Coop. Et pas seulement sur le plan des ventes. Certes, officiellement, on ne se parle ni ne se concerte

SUITE ET FIN AU VERSO